EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal d'Ecublens/VD

Séance du	:	**11 juin 2020**
Présidence	:	**M. Michele Mossi**
Objet	:	**Préavis n° 2020/07** – Assainissement de la décharge des Fontanettes – Pompage des résurgences – Crédit de construction

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2020/07,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1) d'accepter le projet d'assainissement de la décharge des Fontanettes, selon le présent préavis ;

2) d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 165'000.00 HT (cent soixante-cinq mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 450 « Ordures ménagères et déchetterie » et la nature n° 5010 « Ouvrages de génie civil » plus précisément dans le compte n° 450.5010.158 « Déchetterie - assainissement décharge Fontanettes ».

Elle sera amortie en 10 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Ainsi délibéré en séance du 11 juin 2020.

Le Président		La Secrétaire
Michele Mossi	CONSEIL COMMUNAL ECUBLENS CANTON VAUD LIBERTÉ ET PATRIE	Chantal Junod Napoletano